

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30

Subvention exception-  
nelle à l'A.S.G.R.  
" GORLANDS " pour  
le Meeting du  
14 Juillet

66118

Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six,  
à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de ROYAN s'est  
réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions,  
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI,  
Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire,  
Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints,  
MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTEAU,  
GACHET, REIX, DOMEQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL,  
CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire: M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des  
membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du  
Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire  
pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages,  
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Finances, lors de sa séance du  
1er juillet 1966, a examiné les propositions faites par la  
Commission des Sports du 20 Juin 1966 concernant la demande de  
subvention exceptionnelle de la Société " LES GORLANDS " pour  
le meeting d'athlétisme du 14 Juillet 1966.

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal  
l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.000 F à cette  
Société, étant entendu que la ville ne couvrira pas un déficit  
éventuel résultant de cette manifestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande faite par l'A.S.G.R. " GORLANDS " en  
date du 27 Mai 1966,

VU les propositions des Commission des Sports du 20 Juin 1966  
Commission des Finances du 1er Juillet 1966,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel, à l' A.S.G.R. " GOELANDS " une somme de 5.000 F. pour subventionner le meeting d'athlétisme du 14 Juillet 1966.
- que cette somme ne pourra, en aucun cas, être majorée si un déficit résultait de cette manifestation.
- que la dépense sera imputée sur les crédits réservés du chapitre 945, du Budget 1966.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes, jour, mois et an que susdit  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire  
Le Premier Adjoint,



*Maurice Matras*  
Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet,

25 AOUT 1966

*[Signature]*